

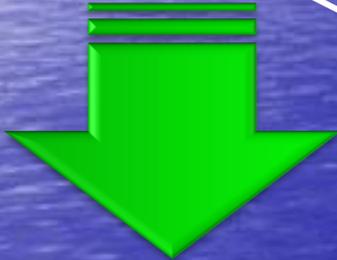
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 JUILLET 2013

DU MARDI 2 JUILLET 2013

1 - ZONE D'ACTIVITES VALORPARC - PARC D'ACTIVITES DU XXI^{EME} SIECLE - DENOMINATION - « PARC D'ACTIVITES PIERRE-MAUROY »



~~Parc d'activités
« VALORPARC »~~



PARC D'ACTIVITES PIERRE-MAUROY



PLAN DE MASSE



Boulevard de l'Eurométropole

CVE ANTARES

~~VALORPARC~~



PARC D'ACTIVITES "PIERRE MAUROY"

Rue de Lille

Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 :
accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi
des agents contractuels dans la fonction publique

NOUVEAU PLAN DE RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

ETAPE N°1 :

Transformation de contrats
d'agents non-titulaires en
C.D.I. sous certaines
conditions au 13 mars 2012

5 agents bénéficiaires

ETAPE N°2 :

décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012
Dispositif de titularisation pour les agents en
C.D.I. ou en C.D.D. sous certaines
conditions



3 modes de recrutements professionnalisés :

1/ Les recrutements réservés sans concours pour l'accès aux grades de catégorie C – échelle 3 :

Les recrutements peuvent se faire directement par la collectivité (sans concours ni épreuve de sélection)

2/ Les sélections professionnelles qui nécessitent la mise en place de commissions d'évaluation professionnelle :

*Acte de candidature, de recevabilité des dossiers et des résultats d'un entretien d'évaluation professionnelle devant la commission du CENTRE DE GESTION DU NORD
(un conventionnement sera conclu en ce sens)*

3/ Les concours réservés.



PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI

Grades / Emplois	Mode de recrutement <i>(sélection professionnelle ou recrutement réservé sans concours)</i>	Nombre de postes ouverts en fonction des besoins de recrutement de la collectivité			
		Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016 (jusqu'au 12/03/2013)
Grade d'Educateur des APS * * Emploi de Maître Nageur	Sélection professionnelle		1		
Grade d'Assistant d'Enseignement Artistique * * Emploi de Professeur de Musique à temps complet	Sélection professionnelle		1		



AVIS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LE 1^{er} JUILLET 2013

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 25 juin 2013

Délibération n° 25/09/2012/34 en date du 25 septembre 2012 :
refonte du tableau des effectifs du personnel communal

**Revisite du tableau des effectifs suite à la résorption de l'emploi précaire
et au plan pluriannuel de titularisation**

Cadres d'emplois	Emplois pourvus à l'organigramme en vigueur	Postes à créer	TOTAL
Filière technique			
Agents de Maîtrise (Catégorie C) Temps complet	10	+ 3	13
Filière culturelle			
Assistant d'enseignement artistique (Catégorie B) Temps non complet	5	+ 1	6
Filière administrative			
Rédacteur (Catégorie B) Temps complet	9	+ 2	11

AVIS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LE 1^{er} JUILLET 2013

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 25 juin 2013

1/ Délibération n° 18/12/2003/63 du 18 décembre 2003 (complété par la délibération n°23/05/2006/16 en date du 23 mai 2006) :

- ⇒ Prime de responsabilités (emplois fonctionnels) ;
- ⇒ Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S) ;
- ⇒ Indemnités d'Administration et de Technicité (I.A.T.) ;
- ⇒ Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) ;
- ⇒ Indemnité Spécifique de Service (I.S.S) ;
- ⇒ Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (I.E.M.P) ;
- ↳ qu'on appellera désormais Indemnité d'Exercice de Missions (I.E.M) ;
- ⇒ Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (I.S.O) ;
- ⇒ Indemnité de Sujétions Spéciales (I.S.S).



2/ Délibération n° 23/05/2006/14 du 23 mai 2006 :

- ⇒ Indemnités d'Astreintes et de Permanences



3/ Délibération n° 29/06/2010/19 du 29 juin 2010 :

- ⇒ Prime de Service et de Rendement (P.S.R) ;
- ⇒ Indemnités Horaire pour travail du Dimanche et jours fériés.



4/ Délibération n° 19/04/2011/06 du 19 avril 2011 :

- ⇒ Prime de Fonctions et de Résultats (P.F.R)



NECESSITE DE COMPLETER LE DISPOSITIF



A/ PRIME DE TECHNICITE FORFAITAIRE DES PERSONNELS DE BIBLIOTHEQUES

OBJET : vise à compenser les tâches particulières confiées et les sujétions spéciales de personnels concernés

GRADES	Montant annuel maxi au 04/05/2012
Bibliothécaires	1 443,84 €
Attaché de conservation du patrimoine	1 443,84 €
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1 203,28 €
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1 203,28 €
Assistant de conservation	1 203,28 €

B/ PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE

OBJET : contrepartie financière individuelle, au regard des résultats et performance collective des services. Vise à rénover la pratique de gestion, à renforcer la motivation des personnels, à améliorer la qualité du service public et à approfondir le dialogue social

SERVICES MUNICIPAUX CONCERNES :

- cuisine centrale ;
- cuisines satellites et restaurants scolaires publics.

OBJECTIF A ATTEINDRE : réduction du gaspillage alimentaire (1/3 de réduction sur trois ans).

CALENDRIER DE L'ACTION : pluriannuel : juillet 2013/juillet 2016.

PLUSIEURS INDICATEURS A RETENIR :

- 1/ communs : variation des taux de déchets alimentaires (50 %)
- 2/ distincts selon le service (50 %)

PERIODE DE 12 MOIS : 1^{er} juillet au 30 juin ("année scolaire").

MONTANT MAXIMUM INDIVIDUEL DE LA PRIME : 200 €

(maximum autorisé de 300 €/an/agent)

VERSEMENT DE LA PRIME : mois de juillet ou août suivant la période référence.

(sur décision du Maire et après avis du Comité Technique Paritaire)

C/ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

Indemnité de repas : 15,25 €

Indemnité de nuitée (nuit d'hôtel et petit déjeuner) :

→ Province : 38,11 €

→ Paris : 53,36 €

60 € (Province et Paris)

Indemnité journalière (deux indemnités de repas et une nuitée) :

→ Province : 65,55 €

→ Paris : 80,80 €

90,50 € (Province et Paris)

AVIS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LE 1^{er} JUILLET 2013

5 - IMMEUBLES COMMUNAUX AFFECTES A DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC - LOGEMENTS MIS A DISPOSITION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE - NOUVELLES CONDITIONS D'OCCUPATION



RONCQ



Logement de fonction école Pauline Kergomard



Logement de fonction complexe Alphonse Loel



Logement de fonction complexe sportif Jules Gilles

Logement de fonction complexe sportif Joël Bats



Décret n°2012-752 du 9 mai 2012 + arrêté du 22 janvier 2013
modifient les conditions d'affectation des propriétés des personnes publiques en les redéfinissant et en arrêtant des conditions matérielles plus restrictives

2 types d'attributions de logement :

**1/ LA CONCESSION DE LOGEMENT
PAR NECESSITE ABSOLUE
DE SERVICE**
(sans changement de définition)

**2/ LA CONVENTION
D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC
ASTREINTE**
(auparavant concession pour
utilité de service)

Concession de logement par nécessité de service, la gratuité du logement nu est maintenu de droit.

A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013: les charges locatives seront à la charge des occupants (eau, gaz, électricité).

1/ LOGEMENTS PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

	364ter rue de Lille KERGOMARD	268 rue de Lille STADE CENTRE	12 rue Jules Watteeuw BATS/STELANDRE	3 rue Maurice Thorez JULES GILLES
ELECTRICITE	Compteur séparé	Compteur séparé	Compteur séparé	Décompteur
GAZ	Compteur séparé	NEANT	Décompteur	Compteur séparé
EAU	Décompteur	Décompteur	Décompteur	Compteur séparé

PROGRAMME DE REHABILITATION DES 4 LOGEMENTS DE FONCTION

Logement de fonction
école Pauline Kergomard



Logement de fonction
complexe sportif Jules Gilles



Remise à neuf en 2012/2013
Achèvement des travaux en mai 2013

Réhabilitation 2^{ème} semestre 2014
Travaux d'isolation, d'huisseries, mise en conformité électrique...

Logement de fonction
complexe Alphonse Loeul



Logement de fonction
complexe sportif Joël Bats



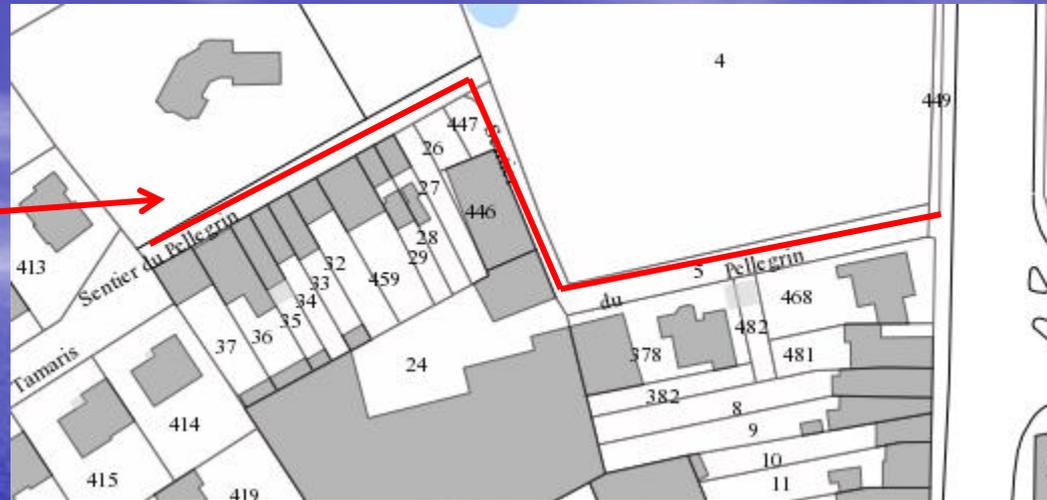
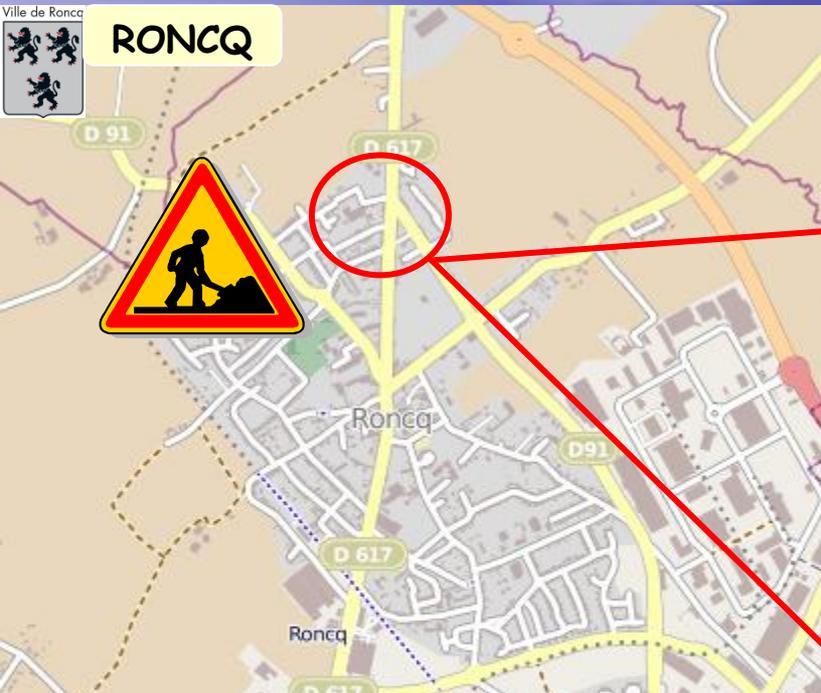
Réhabilitation 2^{ème} semestre 2014
Travaux d'isolation, d'huisseries, mise en conformité électrique...

Réhabilitation en cours.
Fin des travaux : 2^{ème} semestre 2013

**Coût global
réhabilitation :
± 250 000 €**

AVIS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LE 1^{er} JUILLET 2013

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 25 juin 2013



RENOVATION DU SENTIER DU PELLEGRIN :
montant des travaux estimé à
473 000€ HT

MAITRISE OUVRAGE VILLE

- Voirie : 157 446 €
 - Assainissement : 148 265 €
 - Eclairage public : 47 793 €
 - Effacement des réseaux EDF : 47 907 €
 - Effacement autres réseaux : 39 979 €
- Dont France Telecom (20 732 €)
et Numéricâble (19 247 €)
- Espaces verts : 1 740 €
 - Maîtrise d'oeuvre : 30 571 €

TOTAL : 473 701 € HT

(ou 566 546 € TTC)



Travaux d'assainissement et de voiries

Sentier du Pellegrin
Rue de Lille
59223 RONCQ

PLAN AVANT PROJET VOIRIE

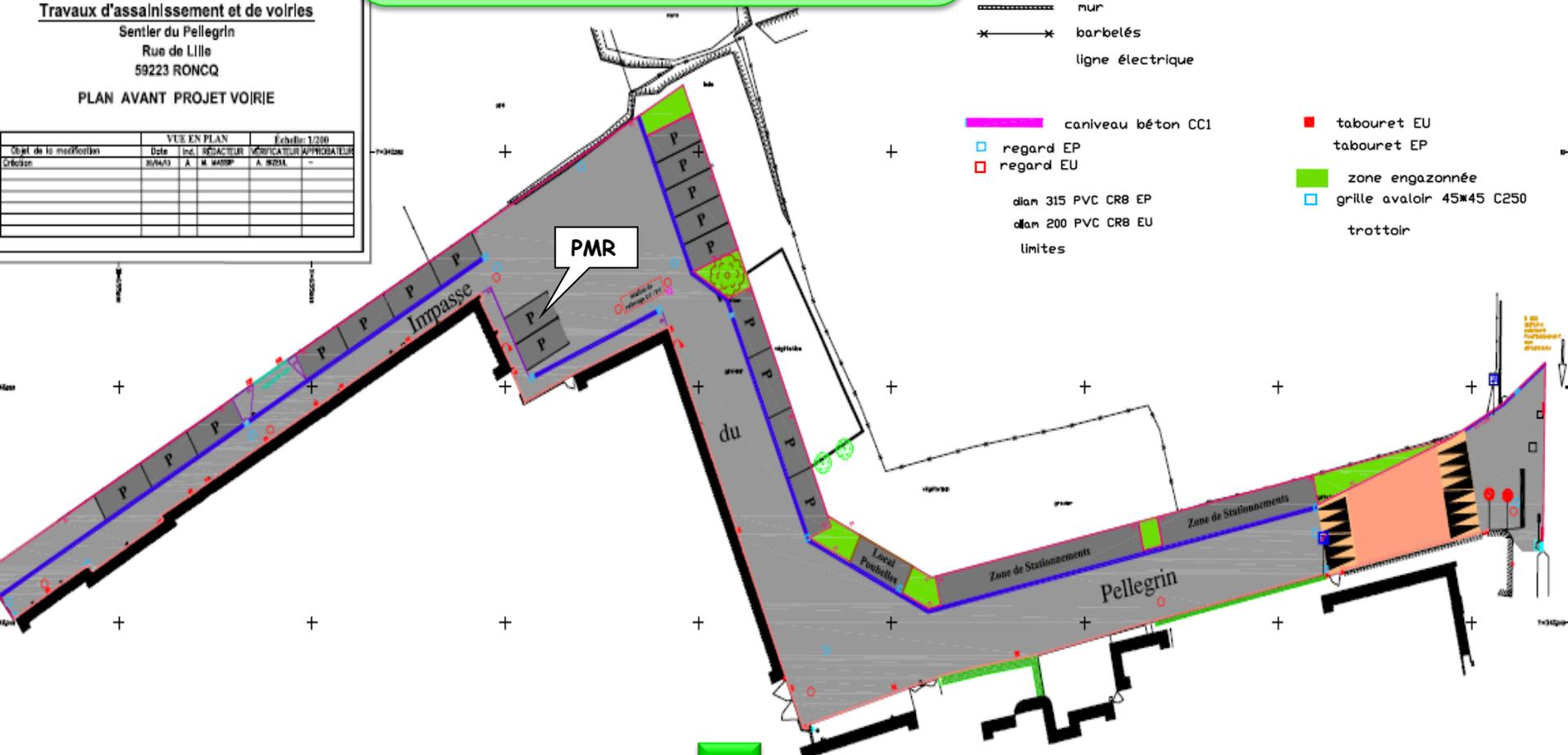
Objet de la modification	VUE EN PLAN			Echelle: 1/200	
	Date	Int.	REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
Création	26/04/13	A	M. WASSER	A. NIZEL	-

PLAN DES TRAVAUX

CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX : octobre 2013 à mars 2014

Légende:

- trottoir
 - bâti
 - chemin
 - limite de culture
 - hale
 - mur de soutènement
 - talus
 - mur
 - barbelés
 - ligne électrique
 - portail
 - poteau électrique
 - tampon
 - coffret électrique
 - coffret gaz
 - arbre
 - plaque
 - pilier
 - caniveau béton CC1
 - regard EP
 - regard EU
 - zone engazonnée
 - grille avaloir 45*45 C250
 - tabouret EU
 - tabouret EP
 - trottoir
- diam 315 PVC CR8 EP
diam 200 PVC CR8 EU
limites



SUBVENTIONNEMENTS POSSIBLES :

LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE :

- Travaux voirie : 80 % du montant TTC

Soit $(157\,446 \text{ € HT} \times 1.196) \times 80 \%$ = 150 644 €

- Travaux assainissement : 100 % du montant TTC

Soit : $(148\,265 \text{ €} \times 1.196) \times 100 \%$ = 177 325 €

- Maîtrise d'œuvre : 100 % du montant TTC

Soit : $(30\,571 \text{ €} \times 1.196) \times 100 \%$ = 36 563 €

FINANCEMENT TOTAL LMCU = 364 532 €

SIMERE :

- Effacement réseaux EDF : 40 % du montant HT

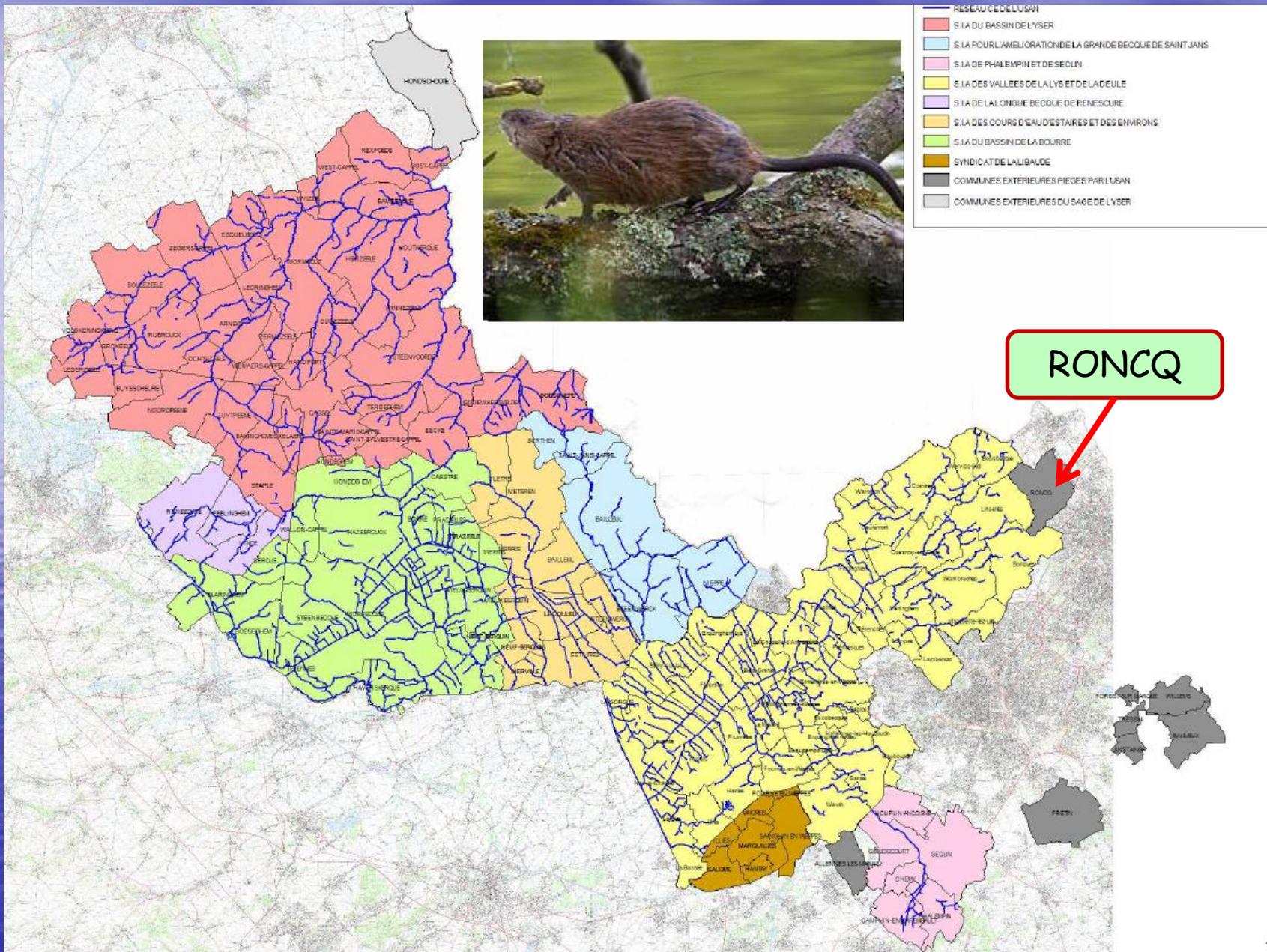
Soit : $47\,907 \text{ € HT} \times 40 \%$ = **19 163 €**

La charge nette prévisionnelle pour le budget communal se limite à :

- Cout prévisionnel	:	566 546 € TTC
- Subventionnement LMCU	:	364 532 €
- Subventionnement SIMERE	:	19 163 €

SOLDE : 182 851 €

10 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - CREATION DU SYNDICAT MIXTE « UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD » - PROJET DE STATUTS ET DESIGNATION DE DELEGUES



**DELIBERATION N° 20/11/2012/44 en date du 20 novembre 2012
portant projet de périmètre du syndicat mixte
résultant de la fusion de plusieurs syndicats.**



**ARRETE PREFECTORAL en date du 29 mai 2013
portant création du syndicat mixte issu de la fusion des différents
syndicats + projet de statuts de cette nouvelle structure de
coopération intercommunale.**



APPROBATION DES STATUTS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL



**DESIGNATION DE
DEUX REPRESENTANTS TITULAIRES :**
- Michel PETILLON
- Rodrigue DESMET

Délibération n° 30/03/2010/05 en date du 30 mars 2010

Nouvelle convention avec les OGEC St François et St Roch :

- 6 ans (1er janvier 2010/31 décembre 2015)
 - paiement annuel en 3 versements :
 - ✓ 1^{er} acompte en janvier (forfait N-1)
 - ✓ 2^{ème} acompte en avril (forfait N-1)
 - Solde en septembre
(forfait N sur la base du compte administratif de l'année N-1)
- Effectifs pris en compte : 1^{er} janvier de chaque année

Forfaits 2013 :

RONCQUOIS

Maternelle : 1 096,64 €/enfant

(forfait 2012 : 1 117,79 €/enfant)

Primaire : 768,89 €/enfant

(forfait 2012 : 692,17€/enfant)

NON RONCQUOIS

Maternelle & Primaire avec accord
intercommunal : 184€/enfant (identique à 2012)

Sans accord intercommunal : 0 €



ASSOCIATIONS VILLE	2013	
	<i>Demande 2013</i>	<i>PROPOSITION</i>
Etoile Sportive Roncquoise	20 000 €	20 000 € (1) *
Mandragore	800 €	400 €
Roncq Culture	500 €	500 €
ACPG CATM	400 €	200 €
USR Basket	8 800 €	6 000 €
Union Nationale Combattants	1 500 €	1 000 €
BMX	8 000 €	4 000 € <i>(avant rencontre)</i>
Club Roncquois Histoire Locale	300 €	300 €
TOTAL	40 300 €	32 400 € <i>dont 10 000 € déjà versés</i>

(1) dont 10 000€ déjà attribués lors du Conseil Municipal du 21 mai 2013

**sous réserve conventionnement écrit à conclure*

**Convention annuelle d'objectifs 2012/2013 - dispositif
pluripartenarial de mise en place d'une Académie
Municipale d'Initiation Sportive (AMIS)**

**Avenant n° 1 en date du 04/01/2013 :
ajout de deux associations supplémentaires**

CONSOLIDATION DES COMPTES 2012/2013 :

→ Nombre de clubs partenaires : DOUZE

1. Le BMX CLUB ;
2. La BOULE FERREE RONCQUOISE ;
3. E.O.L.E ;
4. L'ETOILE SPORTIVE RONCQUOISE ;
5. Les FRANCS-ARCHERS ;
6. Le JUDO CLUB ;
7. Le TENNIS CLUB ;
8. L'ULJAP ;
9. L'USR BASKET ;
10. L'USR GYMNASTIQUE ;
11. L'USR NATATION ;
12. Le VOLLEY-BALL RONCQ.

**Nouveau partenaire
2013/2014**

Prolongation de la convention initiale par voie d'avenant n°2

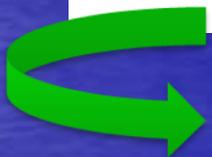
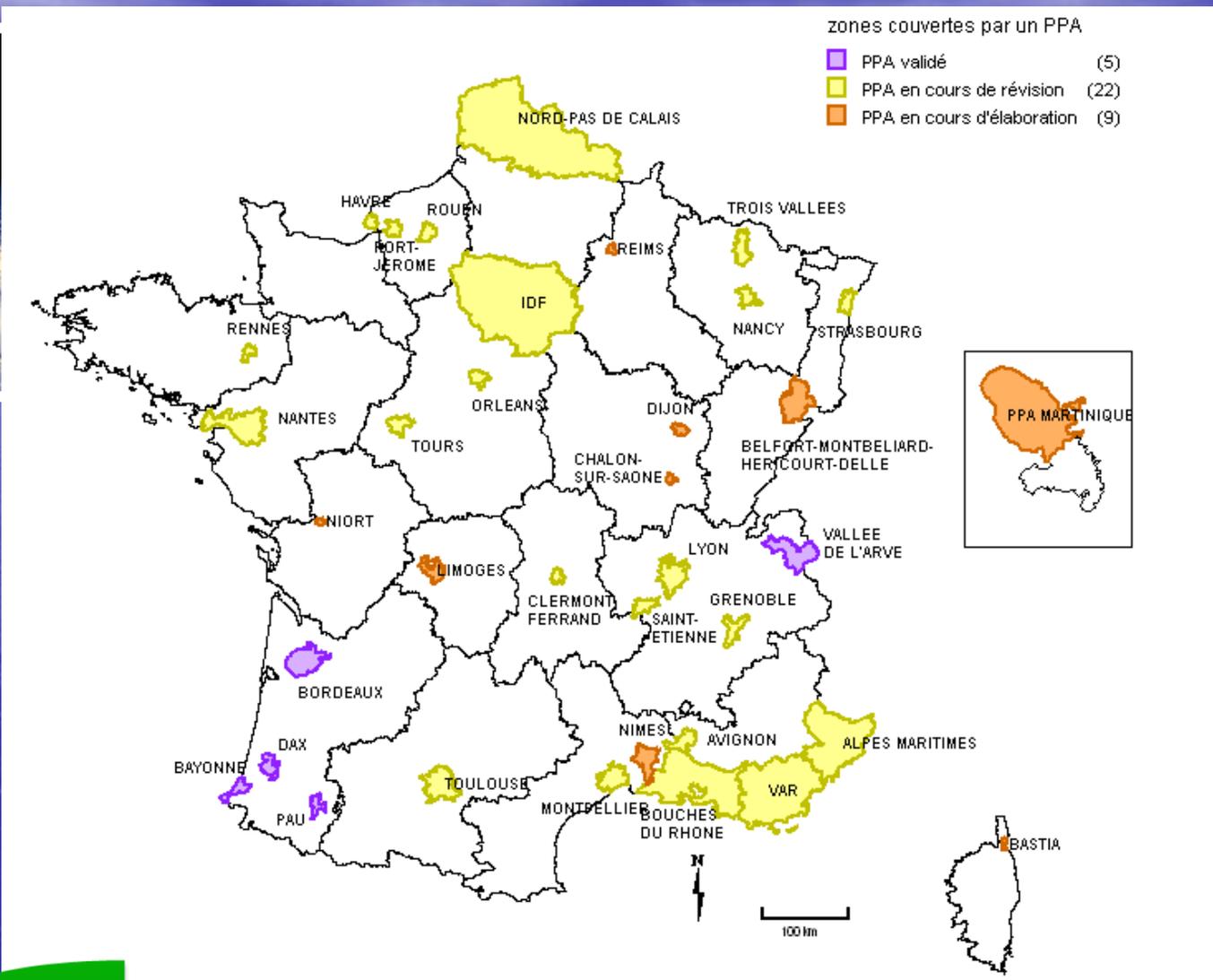


	ACTIVITÉS	SUBVENTION VERSEE 2012/2013	SUBVENTION CONSOLIDÉE 2012/2013	SOLDE CONVENTION 2012/2013 (a)	PREFINAN- CEMENT 2013/2014 (b)	SOLDE FINAN- CEMENT 2013/2014 (b)-(a)=(c)	PROVISION RESIDUELLE A 06/2014 (b)-(a)=(c')
1	Tennis de table	1 000 €	720 €	280 €	930 €	650 €	
2	Volley Ball	2 600 €	840 €	1 760 €	990 €		-770 €
3	BMX	400 €	420 €	-20 €	990 €	1 010 €	
4	Judo	2 300 €	960 €	1 340 €	930 €		-410 €
5	Tir à l'arc	1 900 €	1 170 €	730 €	1 920 €	1 190 €	
6	Tennis	1 000 €	840 €	160 €	930 €	770 €	
7	Danse	600 €	180 €	420 €	990 €	570 €	
8	Football	1 100 €	0 €	1 100 €	930 € 930 €	760 €	
9	Boule ferrée	1 000 €	570 €	430 €	990 €	560 €	
10	Gymnastique	1 000 €	1 530 €	-530 €	1 980 €	2 510 €	
11	Natation	1 000 €	960 €	40 €	990 €	950 €	
12	Basket				930 €	930 €	
	TOTAL	13 900 €	8 190 €	5 710 €	14 430 €	9 900 €	-1 180 €

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 25 juin 2013



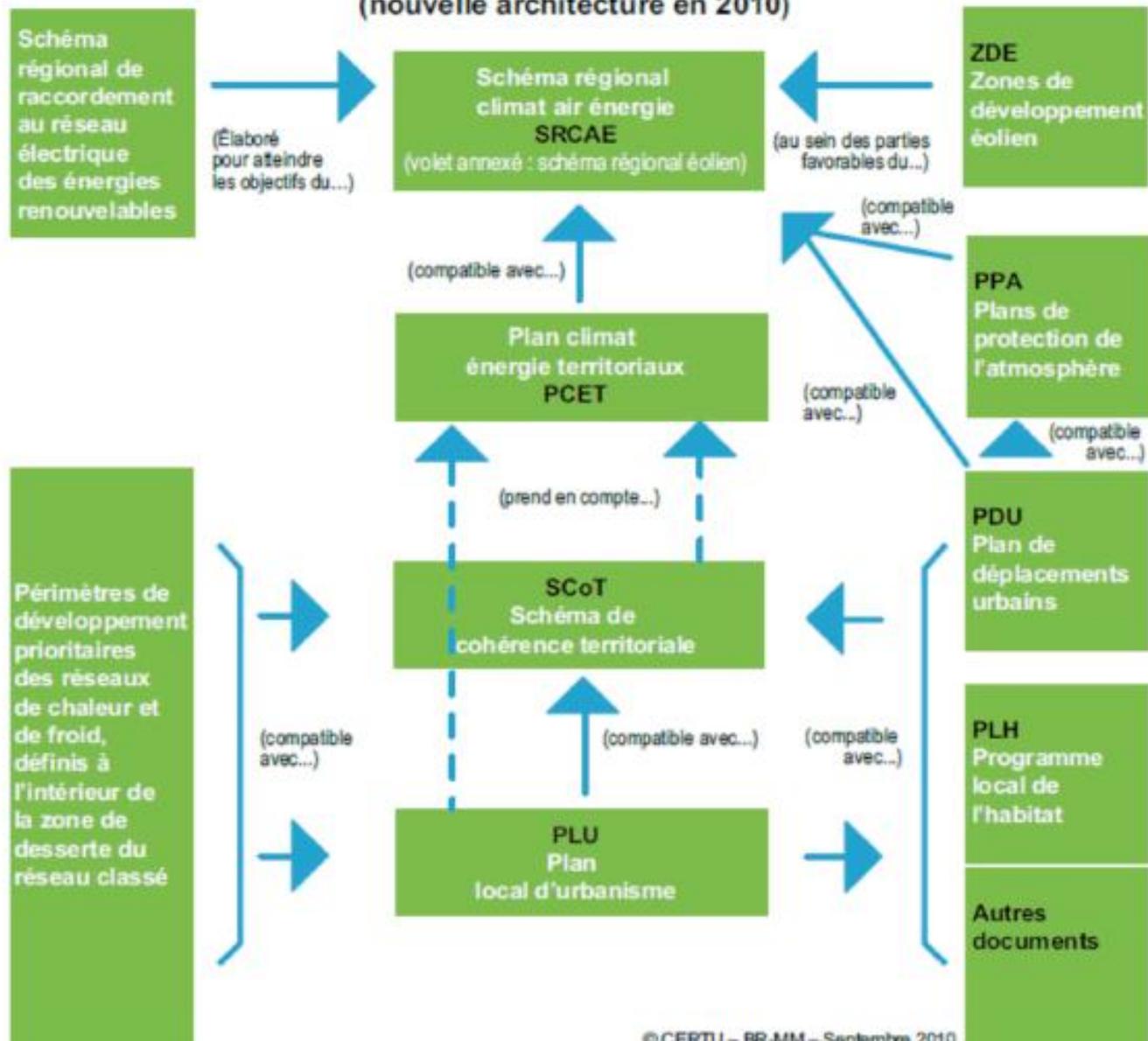
13 MAI 2013 :
Information des
Préfets du Nord et du
Pas-de-Calais
D'UN PROJET DE
PROTECTION DE
L'ATMOSPHERE (PPA)
COUVRANT TOUT LE
TERRITOIRE DE LA
REGION NORD -
PAS-DE-CALAIS



AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

COORDINATION DES DÉMARCHES TERRITORIALES

(nouvelle architecture en 2010)



PLANS CLIMAT ENERGIE TERRITORIAUX

EPCI de la région dont la population est supérieure à 50 000 habitants

LEGENDE

-  Population de l'EPCI supérieure à 50 000 habitants
-  Communes de plus de 50 000 habitants
-  Parc Naturel Régional

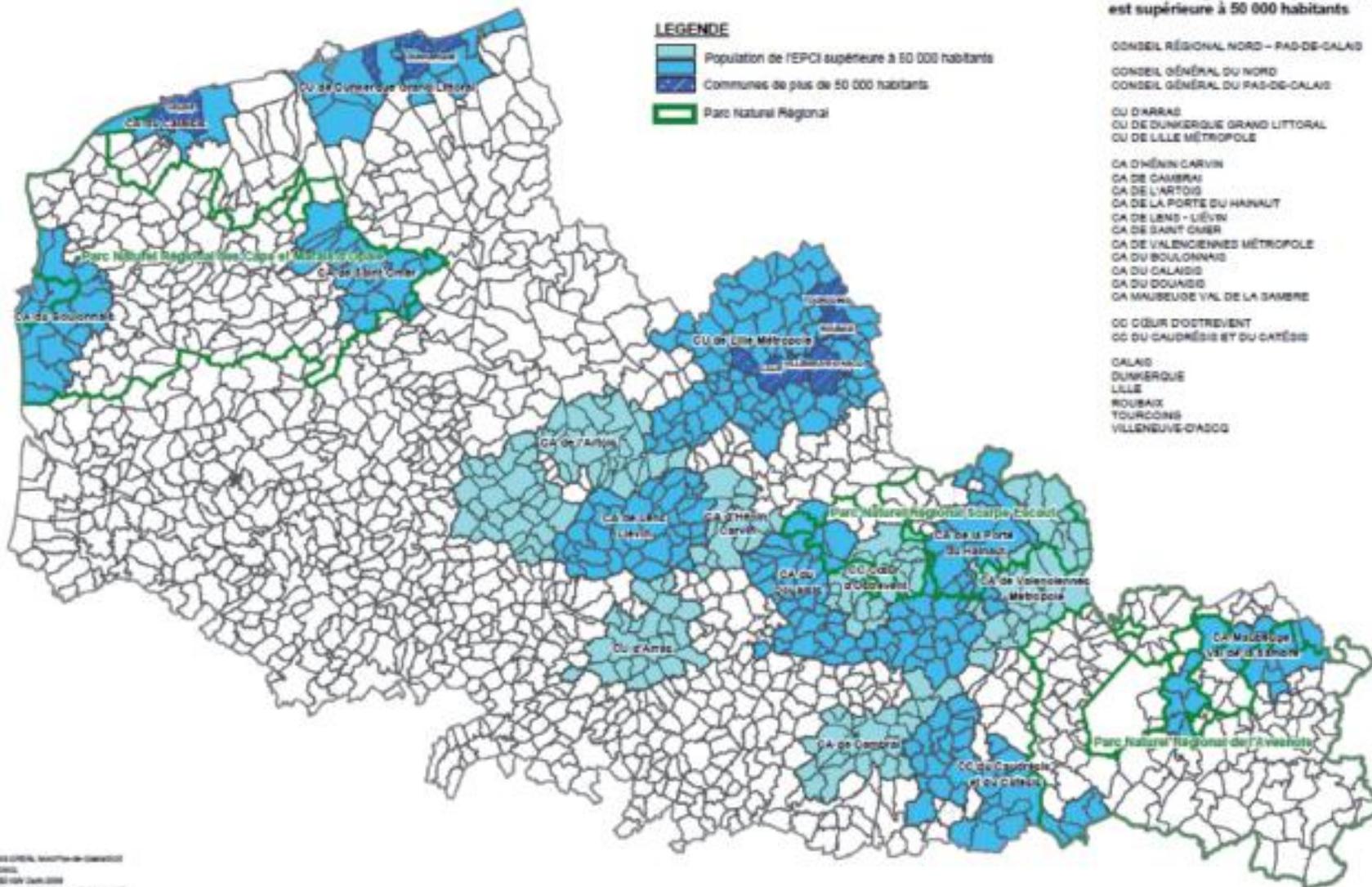
CONSEIL RÉGIONAL NORD – PAS-DE-CALAIS
 CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD
 CONSEIL GÉNÉRAL DU PAS-DE-CALAIS

CU D'ARRAS
 CU DE DUNKERQUE GRAND LITTORAL
 CU DE LILLE MÉTROPOLE

CA D'HÉNIN CARVIN
 CA DE CAMBRAI
 CA DE L'ARTOIS
 CA DE LA PORTE DU HAINAUT
 CA DE LENS - LIÉVIN
 CA DE SAINT OMER
 CA DE VALENCIENNES MÉTROPOLE
 CA DU BOULONNAIS
 CA DU CALAISIS
 CA DU DOUNOIS
 CA MAUSÈVE VAL DE LA SAMBRE

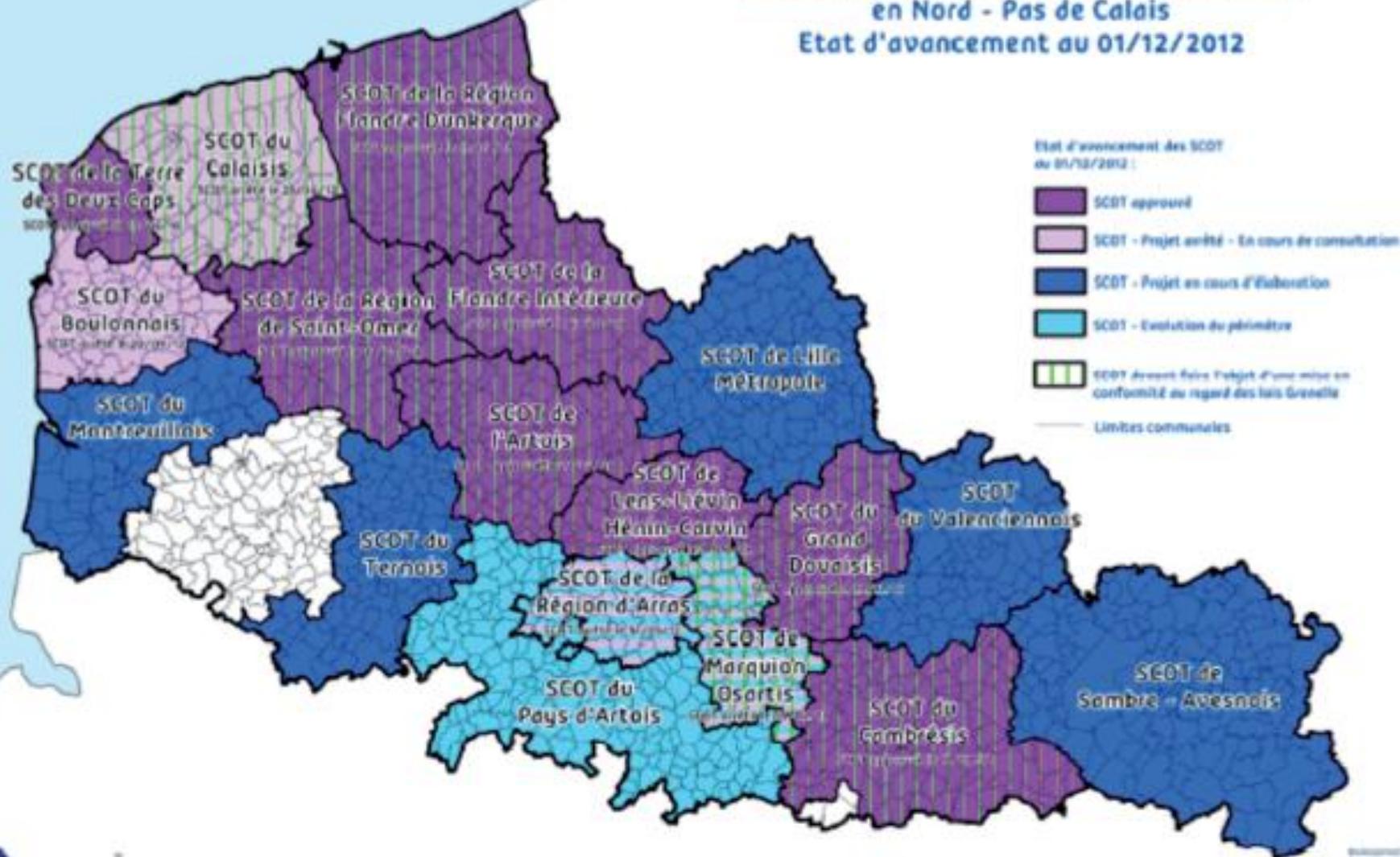
CC CŒUR D'OUSTREVENT
 CC DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

CALAIS
 DUNKERQUE
 LILLE
 ROUBAIX
 TOURCOING
 VILLENEUVE-D'AY



Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) en Nord - Pas de Calais

Etat d'avancement au 01/12/2012



Source : Cartes administratives : IGN - BD Carthage (2002) - Autorisation IGN n°18 10000 - 0000/0000/00
SCOT : IGN/INSEE Nord-Pas de Calais (2008/2012)

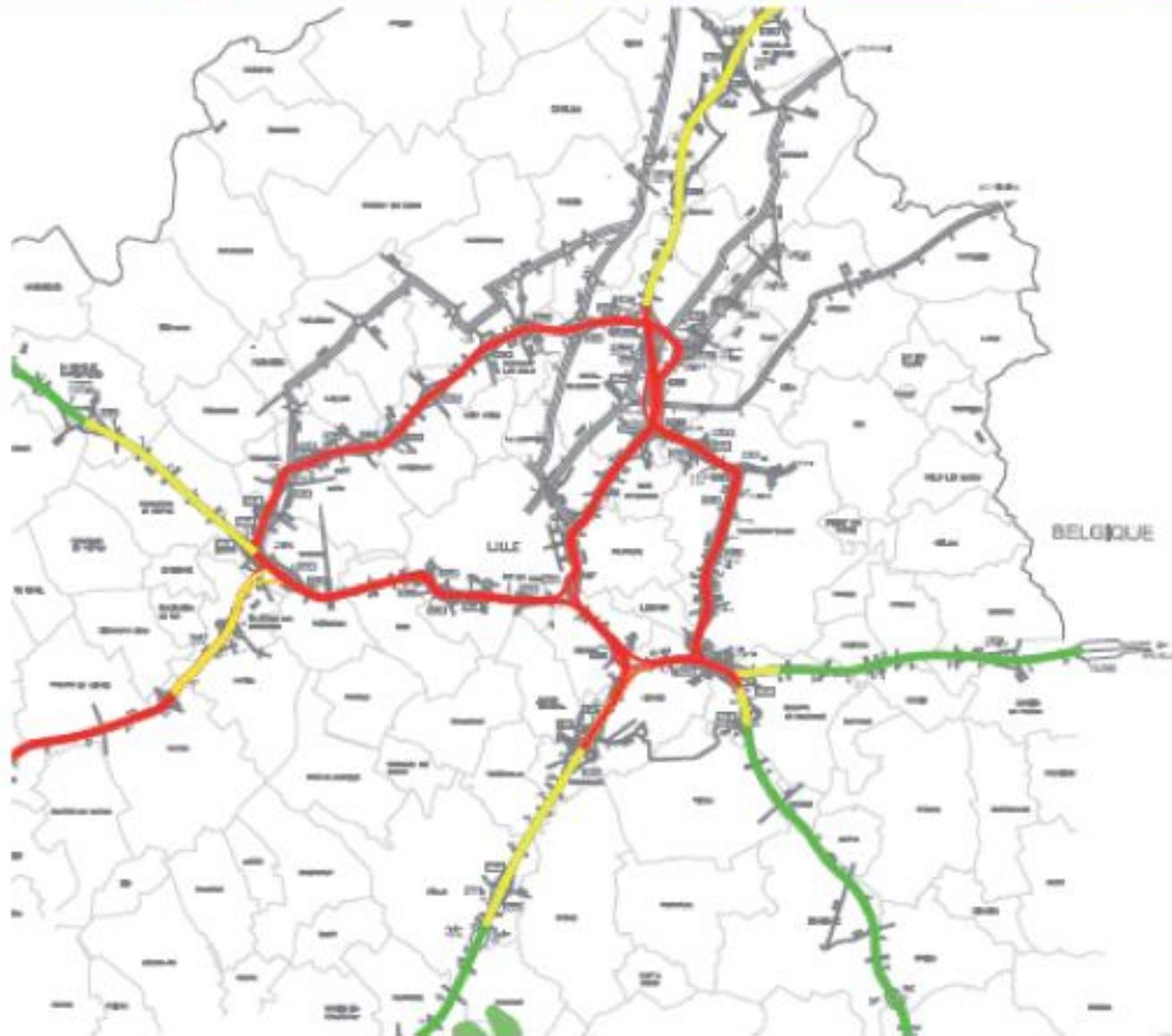


SDRIF / SDRIF / CR 2012-101 - Décembre 2012

Section
à 90 Km/h

Section
à 110 Km/h

Section
à 130 Km/h

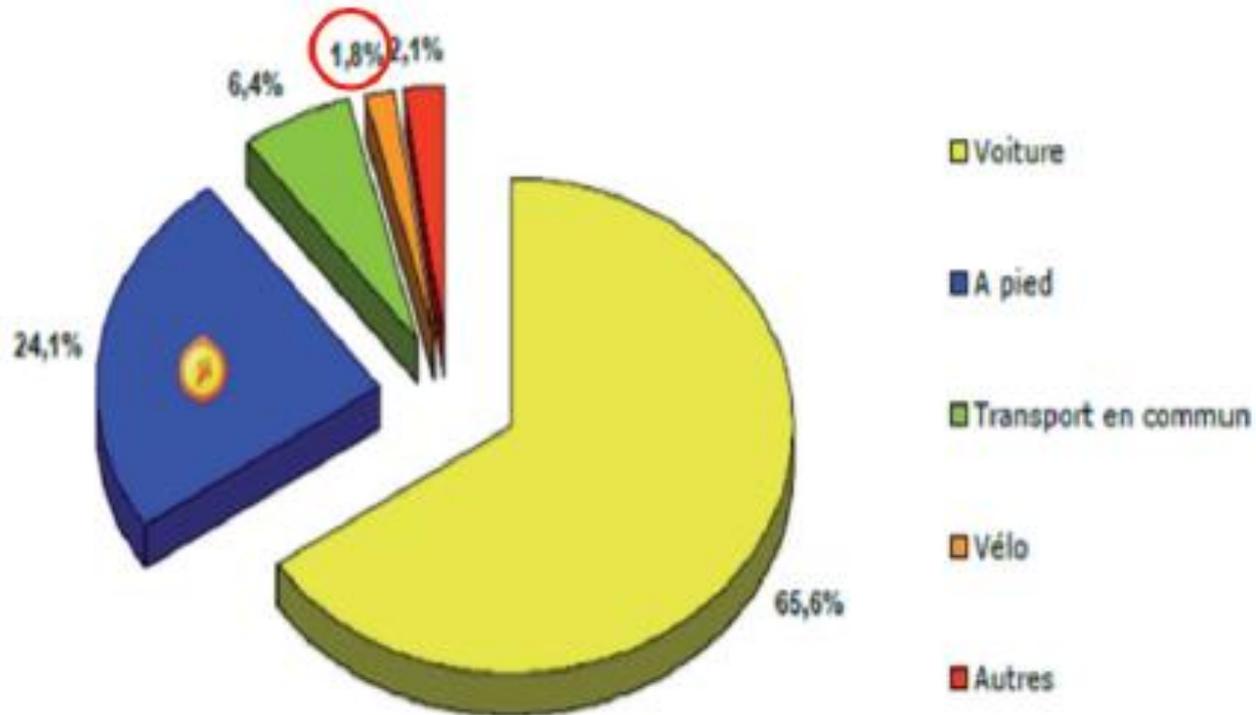




Région
Nord-Pas de Calais

Premiers résultats Enquête Régionale Mobilité et Déplacements

Utilisation des modes



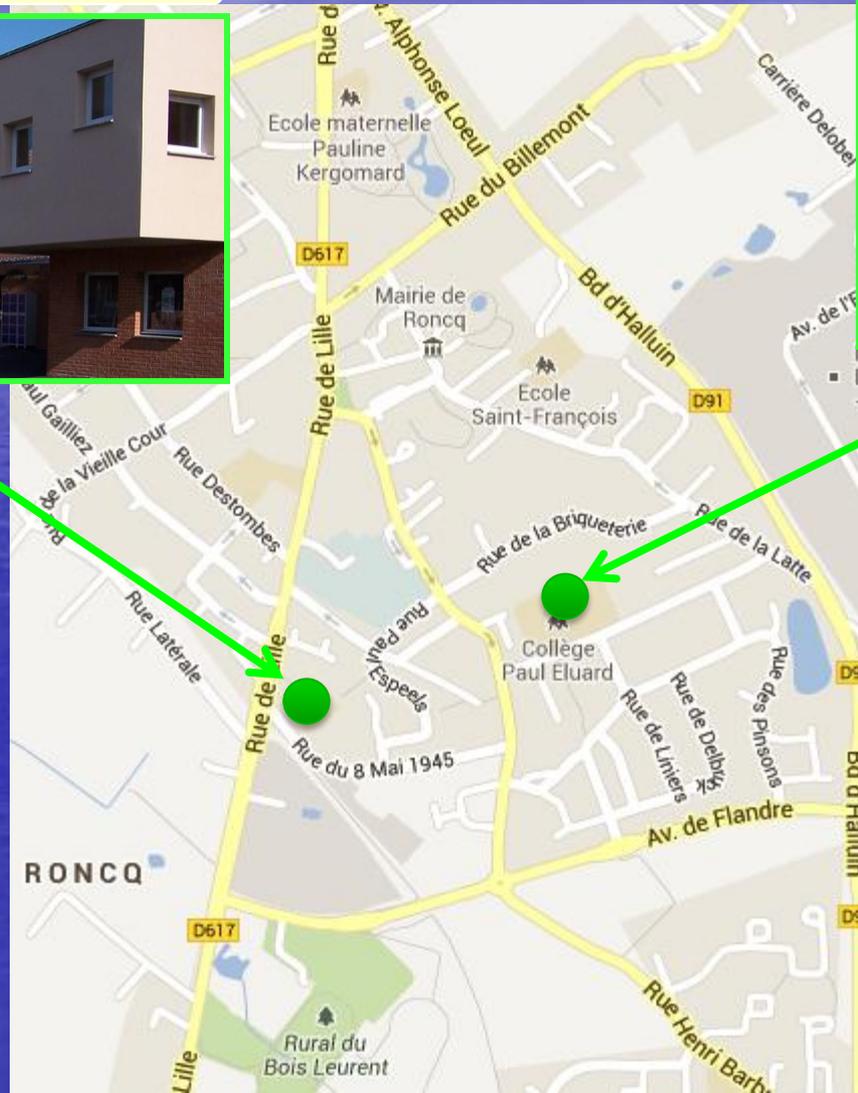
12 - UTILISATION DES SALLES DE SPORTS MUNICIPALES PAR LES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES -
CONVENTIONNEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET LA COMMUNE - REDEFINITION DES
CONDITIONS D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU NORD EN DIRECTION DES COLLEGES PRIVES - ACCORD
A CONCLURE ENTRE LA COMMUNE ET LE COLLEGE PRIVE SAINT-THOMAS -



COLLEGE SAINT-THOMAS



COLLEGE PAUL ELUARD



CONVENTION TRIPARTITE ENTRE :
LE DEPARTEMENT - LA VILLE ET LES COLLEGES
PAUL ELUARD (public) / SAINT-THOMAS (privé)
portant sur mise à disposition des équipements sportifs couverts
moyennant contrepartie financière

Année scolaire 2011/2012 :
MONTANT DES VERSEMENTS DU DEPARTEMENT A LA VILLE
Collège Paul Eluard : 1 304 heures - base 13 €/h soit 16 958 €
Collège Saint-Thomas : 866 heures - base 13 €/h soit 11 258 €

A compter de l'année scolaire 2012/2013 : RETRAIT SUR DEUX ANS du soutien financier départemental aux communes pour la mise à disposition de salles de sports pour les collèges privés

ANNEE SCOLAIRE 2012/2013 : DIMINUTION DU NOMBRE D'HEURES DE MOITIE
RENTREE SCOLAIRE 2013/2014 : SUPPRESSION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT



**SOUHAIT CONJOINT DE RONCQ ET DU COLLEGE SAINT-THOMAS
DE POURSUIVRE LES ACCORDS DE MISE A DISPOSITION DE
SALLES DE SPORTS SUR LES MEMES BASES D'OCCUPATION**



CONVENTIONNEMENT PLURIANNUEL

- Parties à la convention : ville de Roncq / Collège Saint Thomas ;
- Prise d'effet : année scolaire 2012/2013 ;
- Durée : trois années scolaires (2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015) ;
- Base de la participation : $Nh \times Th^*$;
- Nombre d'heures de mise à disposition (Nh) précisé par actes additionnels signés des parties
- Taux horaire par référence à la participation départementale pour les collèges publics (Th)
 - soit pour 2012/2013 = 13,50 €/heure
 - *Taux révisé automatiquement en fonction des ajustements annuels du Département du Nord.
 - ⇒ **Participation 2012/2013 : $(Nh/2) \times 13,50 \text{ €}$**

PROCHAIN
CONSEIL MUNICIPAL LE
MARDI 24 SEPTEMBRE 2013

